



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des patrimoines
Service des musées de France**

JOURNÉE D'ETUDE : LES ARCHIVES ET LA DOCUMENTATION DANS LE CADRE DU RECOLEMENT, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 25 OCTOBRE 2012



Mise en ligne : juillet 2013

Table ronde " Documentation, archives, collections dans les musées : quelles frontières ? "

Le cas du musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM)

Marie-Charlotte Calafat, adjointe au responsable des collections et des ressources documentaires, musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

Le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), héritier du Musée des Arts et Traditions Populaires (MnATP), possède un fonds photographique très important comportant près de 450 000 items, soit près de 200 000 de plus que le nombre d'objets inscrits sur le registre des biens affectés du Musée.

Historique du service

L'évolution de la place et de la nomenclature de ce service au sein du MnATP est assez symptomatique de la réflexion que nous avons à mener aujourd'hui sur le statut de la photographie dans les musées. La photothèque était à l'origine, en 1937, regroupée au sein de l'Office de documentation folklorique du MnATP (avec les dossiers d'archives et la bibliothèque). Par la suite, le service de la photothèque a été tantôt rattaché au domaine des archives au sein du "service des Archives scientifique et documentaire", également appelé "service de documentation" ou "service historique", tantôt au domaine du musée au sein du service des collections. Il a gardé toutefois une certaine autonomie dans la gestion de ces fonds, du fait peut-être de son importance numérique, comme nous l'avons déjà souligné, mais aussi du fait de la nature de ces fonds.

Présentation des fonds

Cet enjeu de positionnement de la photothèque au sein du musée s'explique aussi par la place accordée à ces fonds, entre fonds photographiques et collections de photographies.

à l'origine, cette collection s'est constituée autour de l'ancien fonds photographique du Musée d'ethnographie du Trocadéro, auquel se sont ajoutées des reproductions des collections du musée réalisées par les photographes du musée (des objets, des estampes mais aussi de la galerie culturelle et la galerie scientifique ...), des négatifs liés à la recherche sur le terrain et aux missions de campagne collective réalisées par les chercheurs 1. Les fonds de la photothèque du musée se sont aussi accrus par le biais de dons ou d'achats réalisés dans les grands domaines de compétences du musée².

Mais la photothèque conserve aussi des photographies de statuts différents. à partir des années 1990, le musée a commencé à acquérir des photographies généralement réalisées par des photographes professionnels, ou des fonds patrimoniaux (environ 5.000). Ces photographies ont été présentées devant la commission d'acquisition, un arrêté ministériel a été délivré et un numéro d'inventaire leur a été attribué.

Ainsi, dans le souci de bien distinguer au sein d'un même service des collections de statuts différents, nous parlons d'une part des fonds photographiques ATP pour celles qui relèvent du domaine des archives, et d'autre part, des collections photographiques pour celles qui relèvent du domaine du musée.

Traitement documentaire / inventaire

Les photographies – de 1936 aux années 1990 – ont été inventoriées dans des registres distincts de ceux des inventaires musée (objets et estampes). Ils sont au nombre de 118 et couvrent la période de 1936 à 1998. Ces registres sont très détaillés jusqu'au milieu des années 70. La base Ethnophoto a été développée et utilisée au musée de 1977 à 1999. Cette période inaugure une époque d'importante réflexion sur les vocabulaires dans le domaine de l'ethnologie : thesaurus sur lequel travaillent chercheurs et conservateurs du musée et du centre d'ethnologie française. Ethnophoto a ensuite été importée dans la base PHOCEM créée en 2005. Les photographies du MnATP ont toujours été gérées, depuis l'origine du musée, comme des collections et chacune d'entre elles porte un numéro d'inventaire : Année / numéro de collection / numéro de l'item dans la collection. Les photographies présentées au comité d'acquisition n'ont pas été inventoriées sur les registres de la photothèque mais bien sur les registres musée sans préfixe. Pour distinguer les inventaires du registre des biens affectés du musée et les inventaires de la photothèque : les numéros d'inventaire de ces derniers possèdent un préfixe PH.

La conservation et le classement des fonds

En grande majorité, les collections photographiques du musée sont dans une réserve dédiée à la photothèque. Les exceptions concernent les collections acquises récemment après passage en commission qui ont été quelquefois mises dans les réserves objets, étant sur les inventaires musées, ce qui pose des problèmes de conservation non négligeables. Les tirages sont conservés soit dans les réserves des Archives historiques, soit dans les dossiers d'œuvres (en cours de pointage).

L'analyse des étapes de l'organisation des fonds de la photothèque est un témoignage important de l'évolution des pratiques documentaires. Les fonds suivaient un classement géographique, par département, commune et puis par numéro d'inventaire de 1937 à 1960, puis chronologique dans les années 60 avec une possibilité d'effectuer des recherches par le biais de fichiers thématiques. Dans les années 2000, dans la perspective du transfert des collections, le reconditionnement et la restauration des fonds ont été une priorité. Le classement a été fait en fonction des problématiques de conservation, par format et par nature.

Chantier des collections

Le chantier des collections a été mis en place dans le cadre du transfert des collections du musée à Marseille. Il s'agit d'un chantier en partie externalisé sur une période de seize mois, de la mi octobre 2011 à la mi février 2013. Les missions prévues dans la prestation sont l'informatisation de l'intégralité des fonds, le recensement / récolement suivant le statut des fonds : les fonds photographiques distingués par un préfixe PH avant le numéro d'inventaire sont recensés et les collections photographiques sont récolées dans le cadre du récolement décennal. Les fonds photographiques ainsi que les collections photographiques sont localisés item par item dans leurs contenants spécifiques tandis qu'un outil de traçabilité assure le bon déroulement des opérations de transfert pour l'ensemble des collections du musée.

En parallèle, des actions de conservation préventive ou de restauration sont menées pour les fonds dont l'état de conservation pose problème, ainsi qu'un plan de numérisation échelonné par priorité. Dans un souci de pérennisation de ses fonds, le MuCEM a choisi de donner la priorité aux fonds qui présentent des problématiques de conservation plus importantes, à savoir les supports nitrate.

Chantier documentaire

Le chantier des collections du MuCEM s'est aussi accompagné d'une réflexion pour la mise en place d'un système d'information documentaire cohérent et fédérateur. En effet, le musée disposait de multiples bases de données et la mise en place d'une seule solution pour gérer l'ensemble de nos collections, de nature et de typologie différentes est apparue nécessaire. Cet outil permet, dans un premier

temps, de réaliser des recherches sur l'ensemble des collections du musée et, dans un second temps, de mettre au point des entrées spécifiques par statuts administratifs : registre des biens affectés, registre des biens déposés, autres fonds (fonds photographiques, sonores, audio-visuels et cartes postales 3, matériel d'étude).

Pour conclure, la question du statut des fonds photographiques du musée se pose régulièrement. Elle s'est posée dans le cadre du transfert des collections, de la mise en place du chantier des collections et du plan de récolement, mais aussi du récolement des dépôts⁴. Elle se pose également fréquemment lors des pré-commissions d'acquisition. à chaque pré-commission où un dossier avec des photographies est présenté, la question est posée de savoir sur quel inventaire ces photographies mériteraient d'être inscrites : inventaire musée pour celles qui ont un caractère patrimonial et qui sont réalisées par des photographes professionnels, inventaire de la photothèque pour celles qui ont un caractère purement documentaire. Elle continuera à être posée à la fin du recensement et du transfert des fonds : faut-il faire passer en commission d'acquisition certains des dons ou achats inscrits sur l'inventaire de la photothèque pour les inscrire sur l'inventaire musée et leur donner le statut de collections inaliénables et imprescriptibles ? En outre, il est important de souligner les passerelles entre le chantier des fonds photographiques et le chantier des collections objets dans le cadre du récolement et du post récolement. En effet, la résolution de problème d'identification de bien passe le plus souvent par la mise en concordance d'un objet ou d'une estampe avec sa photographie.

Enfin, nous avons abordé le statut de la photographie au MuCEM. Nous pourrions également conclure sur le statut de la photothèque au MuCEM qui relève des mêmes problématiques.

1 Par exemple, les travaux des Chantiers Intellectuels menés dans les années 40 dans le cadre des enquêtes sur l'architecture rurale EAR ou les enquêtes sur le mobilier traditionnel EMT ou sur l'artisanat, ou bien ceux menés dans les années 60 en Aubrac ou dans le Châtillonnais. Ils témoignent toutefois d'une démarche scientifique non dénuée d'intérêt esthétique.

2 Le fonds Medrano de 12000 tirages sur le domaine du cirque, par exemple, ou bien aussi des albums de photos de famille, parfois avec cachet, allant de la fin du 19ème au milieu du 20ème siècle.

3 Tous distingués par un préfixe de la même manière que le Ph - pour les fonds photographiques.

4 Des photographies de Le Gray déposées au Musée de Troyes par le MuCEM figurent sur les registres de la photothèque sur lesquels ils sont rentrés en 1946. Ils ne figurent pas sur les registres d'inventaire du musée. Ils ne relèvent donc pas de l'obligation de récolement décennal.